

VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 2/2014

le 5 février 2014

Concerne:

Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2013.

Au Conseil communal de 1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 96 du règlement du Conseil communal, la Municipalité fait part à votre Conseil de l'état de l'étude des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2013. On précisera qu'il s'agit des motions et postulats dont le délai de réponse d'une année a été dépassé.

1. <u>Motion de M. Georges Kohler</u> « Promouvoir en priorité une salle de gymnastique omnisports dite « salle double » avec mensurations pour compétitions » (prise en considération le 9 février 1994).

Dans le cadre de la rénovation du collège de Courbet, la construction d'une salle omnisports est à l'étude. Après la table ronde mise sur pied le 1^{er} octobre 2013, un projet global sera proposé au Conseil durant l'année 2014.

2. <u>Motion de M. Daniel Krähenbühl</u> « Année de la Famille – Centre familial de plein air » (prise en considération le 29 juin 1994).

La motion demande à la Municipalité la création sur le terrain de La Faraz d'un coin pique-nique, avec à proximité une place de jeux pour enfants, piste pour patins et planches à roulettes, boulodrome et éventuellement une piste finlandaise sur le pourtour du terrain. Deux projets ont été mis à l'enquête courant 2010 visant, l'un, l'aménagement de jardins familiaux, l'autre l'implantation d'une surface de jeu, suscitant tous deux un grand nombre d'oppositions. Le premier projet a été abandonné par la Municipalité. Le second a été mis à l'enquête. Le préavis, initialement prévu pour 2013, devrait être déposé courant 2014.

3. <u>Postulat de M. Alain Grangier</u> « Domaine de Noville du patrimoine au fardeau » (pris en considération le 25 octobre 2006).



Dans le cadre de la 3^e correction du Rhône et du placement du Domaine du Fort en zone inondable, l'Etat de Vaud a proposé à la commune de La Tour-de-Peilz un échange de terrains. La Municipalité déposera un préavis au Conseil communal durant le 1^{er} semestre 2014.

4. <u>Motion de Mme Christiane Rithener</u> « A La Tour-de-Peilz, un skate park pour nos jeunes. Concrétisons leur souhait » (prise en considération le 7 décembre 2011).

Lors de la séance du 11 décembre 2013, le Conseil communal a été informé de la prochaine mise à l'enquête d'un projet de skate plaza au Jardin Roussy. En fonction des résultats de cette procédure, la Municipalité déposera un préavis durant l'année 2014.

5. <u>Motion de M. Guy Chervet</u> « La propriété est aussi une responsabilité » (prise en considération le 15 février 2012).

Le préavis, initialement prévu pour 2013, sera déposé en 2014, compte tenu de la décision de la Municipalité d'externaliser la gérance des bâtiments locatifs communaux.

6. **Postulat de M. Gérald Helbling** « TriPeilz – Valorisation des déchets » (pris en considération le 27 juin 2012).

Les questions soulevées par le postulant ont été réglées dans le cadre du préavis 8/2013 - Règlement communal sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité sous forme de taxe au sac. La Municipalité propose que le postulat de M. Helbling soit considéré comme réglé.

7. <u>Motion de M. Raphaël Onrubia</u> « Un geste pour chaque famille ayant des enfants en âge de scolarité obligatoire » (prise en considération le 6 février 2013).

La Municipalité répondra d'ici la fin du 1^{er} semestre 2014.

8. <u>Motion de M. Jean-Yves Schmidhauser</u> « Chauffage à distance urbain : monopole ou open source ? » (prise en considération le 6 février 2013).

Cette motion ne porte pas sur une compétence du Conseil communal. Comme elle l'a annoncé lors du débat de prise en considération, la Municipalité répondra par un rapport. Celui-ci sera déposé dans le courant du 1^{er} semestre 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

Lyonel Kaufmannour Spierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 20 janvier 2014



2/2